

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,  
Le Conseil Intercommunal de l'APEJ est convoqué en Assemblée extraordinaire, le :

**Mardi 21 février 2023 à 20h00**

**au Théâtre de Terre Sainte**  
(Route du Jura – 1296 Coppet)

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Approbation de l'ordre du jour du 21 février 2023
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications du Comité de direction
7. Préavis N° 01/2023 relatif à la révision des plages d'accueil de l'après-midi en UAPE
  - Présentation
  - Rapport de la commission ad hoc
  - Discussion
  - Approbation
8. Divers et propositions individuelles

***L'ensemble des annexes est disponible sur le site internet de l'APEJ ([www.apej.ch/conseil-intercommunal](http://www.apej.ch/conseil-intercommunal)). Suivre la procédure ci-jointe pour se connecter.***

***Merci au délégué ou au suppléant qui ne recevrait pas les documents de bien vouloir se manifester avant la séance.***

***Nous vous rappelons qu'un délégué qui ne pourrait pas participer à une séance en informe la secrétaire ou le président avant la séance. Il doit également contacter un délégué suppléant de sa commune afin de se faire remplacer. Les suppléants reçoivent également la convocation et les annexes.***

La séance **débutera à 20h00 précises**. Par conséquent, nous vous remercions d'arriver quelques minutes à l'avance afin que le quorum (article 11 des statuts) puisse être atteint lors de l'ouverture de la séance. Dans le cas contraire, une nouvelle séance devra être convoquée.

La séance sera suivie d'une collation.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Laurent Thévenaz  
Président CI



Ariane Katzarkoff  
Secrétaire CI

Annexes :

- Procès-verbal du 22.11.2022
- Nouveau règlement UAPE
- Préavis n° 01/2023 relatif à la révision des plages d'accueil de l'après-midi en UAPE
- Rapport de la commission ad hoc